



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2022 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 4 avril 2022, sont présents les conseillères et conseillers: Sylvie Boucher, Alain Rondeau, Stéphane Baillargeon, Lisa Cadorette et Hélène Bédard sous la présidence du maire M. Éric Mageau.

La conseillère Gina Castelli est absente.

Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

1.
Ouverture de la séance ordinaire à 19 h 30.

2.
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. **Ouverture**

1.1 Ouverture.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

3. **Adoption du procès-verbal:**

3.1 Séance ordinaire du 7 mars 2022.

4. **1^{re} période de questions**

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. **Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**

5.1 Marquage de la chaussée;

5.2 Offre de services pour les plans et devis et la surveillance des travaux – ascenseur au centre Paul-Lessard;

6. **Information au conseil et correspondance**

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de mars 2022.

7. **Rapports des comités**

7.1 Finances – Subventions :

7.1.1 Adoption des comptes à payer ;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. **Affaires nouvelles**

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Renouvellement de l'adhésion au Conseil Sport Loisirs de l'Estrie;

8.1.2 Aide financière à Action Saint-François;

8.1.3 Adhésion au programme d'assurance collective de la Fédération québécoise des municipalités et à un contrat d'assurance collective;

8.1.4 Dépôt du rapport d'audit portant sur la transmission des rapports financiers;

8.1.5 Demande de dérogation mineure 2022-03-0001 monsieur Ghislain Fournier;

8.1.6 Nomination d'un membre au comité ressources humaines;

8.1.7 Réparation du réseau d'égout sur la route 112;

8.1.8 Autorisation de signature de l'entente de contribution non remboursable M-30;

2022-04-331



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

9. Avis de motion à donner

9.1 Avis de motion – Règlement numéro 686 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité d'Ascot Corner.

10. Adoption des règlements

Aucune.

11. Varia affaire nouvelle

Aucun.

12. 2^e période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets à l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : le lundi 2 mai 2022 à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 avril 2022 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-04-332

3.1
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022 :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.
1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 34).

M. Jacques Gourde : Demande d'installer une pancarte de trafic local seulement sur le chemin Galipeau.

Demande d'affecter chaque année une partie du fonds réserver pour les chemins sur le chemin Galipeau.

Est-ce qu'il y aura un bouton-poussoir à la caisse pour les personnes à mobilité réduite?

Près du cimetière, est-ce une gravière par étape?

FIN DE LA 1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 h 46.

2022-04-333

5.1
MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE:

CONSIDÉRANT QUE chaque année nous devons refaire les lignes de rues à certains endroits;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu trois soumissions pour le marquage de la chaussée;

	<u>Coût total</u>
• Marquage Traçage Québec	19 616.50 \$
• Ligne Maska	19 388.99 \$
• Lignco	24 783.06 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise le contrat du marquage de la chaussée à l'entreprise Ligne Maska au coût approximatif de 19 388.99 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-355-00-640.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

5.2

2022-04-334

OFFRE DE SERVICES POUR LES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX – ASCENSEUR AU CENTRE PAUL-LESSARD :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service de David Leslie, architecte, pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux pour la construction et l'installation d'un ascenseur au centre Paul-Lessard;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de services de David Leslie d'une somme de 18 500 \$ plus taxes, pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux pour la construction et l'installation d'un ascenseur au centre Paul-Lessard.

Poste budgétaire : 03-310-00-033.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général dépose la liste de la correspondance pour le mois de mars 2022 et en fait la lecture.

7.1.1

2022-04-335

COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 4 avril 2022 au montant de 143 690.11 \$ soit approuvée et que le directeur général soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.2.1

RAPPORTS DES COMITÉS :

Monsieur Éric Mageau :

Donne de l'information sur les sujets suivants :

- À la MRC, nous avons adopté le code d'éthique des employés.
- Nous avons reçu une subvention pour la construction d'un jeu d'eau au parc Goddard.
- Au CLD, nous avons assisté à une présentation afin de planifier le développement du secteur résidentiel.
- Monsieur Rémi Vachon a été nommé directeur adjoint par intérim au CLD.
- Nous avons fait l'acquisition de 2 radars pédagogiques. Ils seront installés sur le chemin Boucher et le chemin Biron.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- Le rapport incendie a été déposé à la MRC. Nous avons de bons résultats par rapport à la moyenne.
- La MRC a embauché une ressource de plus au comité environnement.
- Le préfet a été nommé sur la commission permanente de la lutte aux changements climatiques de la FQM.
- Nous avons eu beaucoup de discussion sur l'appellation Cantons-de-l'Est versus Estrie.

Madame Gina Castelli :

(Absente)

Madame Sylvie Boucher :

Donne de l'information sur les sujets suivants :

- Au niveau de l'urbanisme, il y a eu des émissions de permis d'une valeur de 1 314 500 \$.
- Le personnel a reçu une formation sur les risques d'inondation.
- Notre prochaine rencontre de la Régie incendie sera la semaine prochaine.

Monsieur Alain Rondeau :

Donne de l'information sur les sujets suivants :

- Au loisirs, la consultation MADA-famille se tiendra le 23 avril prochain entre 9h et 11h30. Quatre thèmes sont identifiés pour discussion. Entre 20 et 40 personnes sont attendues.
- Du 24 au 30 avril, ce sera la semaine des bénévoles. Une activité est en préparation pour remercier l'ensemble des bénévoles.

Monsieur Stéphane Baillargeon :

Donne de l'information sur les sujets suivants :

- Nous avons commencé les préparatifs pour la fête de la Saint-Jean avec différents partenaires et comités.
- Le 28 mai prochain, sera la journée de l'environnement. Stéphane et Éric travaillent fort sur des façons de recycler plus de matériaux.
- Nous avons une très bonne moyenne pour les tonnages de matière résiduelle.

Madame Lisa Cadorette :

Donne de l'information sur les sujets suivants :

- À la voirie, nous avons fait l'achat de trois radios afin de se conformer aux normes de santé et sécurité au travail.
- Passage pour piétons sur le chemin Galipeau. En comité et en conseil, nous sommes venus à la conclusion de mettre un panneau d'ARRÊT à l'essai, à l'angle Galipeau et Marcheterre. Ce qui facilitera l'accès aux boîtes postales. À la suite de la pétition faite à la fin mai 2021, nous nous sommes penchés sur les commentaires des citoyens et il en est ressorti que nous devons agir bien et rapidement. Nous désirons vous informer que le prix de la signalisation d'un ARRÊT est de 300\$ contre 8166\$ pour un kit piétonnier à bouton-poussoir. Il n'y aura aucune consultation publique pour l'instant à ce sujet.
- À la Régie des incendies, nous sommes toujours à la recherche de deux pompiers à temps partiel, de jour, du lundi au vendredi. Ils doivent habiter à Ascot Corner ou y travailler. Nous avons de très bons équipements. La RIIEA offre un emploi stimulant et gratifiant avec une belle équipe.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Madame Hélène Bédard :

Donne de l'information sur les sujets suivants :

- Le comité RH remettra un petit présent accompagné d'un mot de remerciement aux employés dans le cadre de la semaine de Pâques.
- Le 3 avril dernier, à la salle Aurélien-Rivard du centre Paul-Lessard, une centaine de personnes ont participé au brunch des Chevaliers de Colomb, le premier en deux ans. Ce fut une belle occasion d'aller à la rencontre des citoyens.
- L'activité Marche/Cours pour le Haut, aura lieu le samedi 7 mai prochain, à Dudswell. Nous pouvons obtenir toutes les informations sur le site <http://mrchsf.com>. Les profits de la journée serviront à soutenir les familles du Haut-Saint-François pour la pratique d'activités sportives, physiques et culturelles.

2022-04-336

8.1.1

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE :

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion 2021-2022 est à échéance et que selon la population le coût est de 100.00 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'adhésion 2022-2023 au Conseil Sport et Loisir de l'Estrie pour la somme de 100.00 \$.

Poste budgétaire : 02-190-02-999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-04-337

8.1.2

AIDE FINANCIÈRE À ACTION SAINT-FRANÇOIS :

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Action Saint-François travaille à l'assainissement, la restauration, l'aménagement et la protection des cours d'eau du bassin versant de la rivière Saint-François depuis 30 ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a un besoin financier afin de poursuivre ses activités et la demande est une contribution de 150 \$ pour être membre municipal;

CONSIDÉRANT QU' il y a des interventions qui se font sur le territoire de la Municipalité d'Ascot Corner;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte la contribution de 150 \$ pour l'année 2022 à Action Saint-François.

Poste budgétaire : 02-610-00-494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-04-338

8.1.3

ADHÉSION AU PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

CONSIDÉRANT QU' à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*, c. D-9.2;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est renouvelable automatiquement toutes les années;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité adhère au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régie par le Contrat en date du 1^{er} juin 2022 ;

QUE la Municipalité paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et tous les ajustements de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

QUE la Municipalité respecte les conditions du Programme et du Contrat;

QUE la Municipalité maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclu par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les conditions;

QUE la Municipalité maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins une (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

QUE la Municipalité donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

QUE la Municipalité autorise FQM Assurances inc. et toute firme d'actuaire-conseils désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité accorde à FQM Assurance inc. et toute firme d'actuaire-conseils désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert-conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque toute autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-04-339

8.1.4

DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT PORTANT SUR LA TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS :

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner a pris connaissance du rapport d'audit portant sur la transmission des rapports financiers;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise le dépôt du rapport d'audit portant sur la transmission des rapports financiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-04-340

8.1.5

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2022-03-0001 MONSIEUR GHISLAIN FOURNIER :

CONSIDÉRANT QUE cette demande est en lien à une disposition du règlement de zonage autre que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions à des contraintes particulières ne s'appliquent pas à cette demande;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du Plan d'urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne satisfait pas tous les critères d'analyse du chapitre 2 du Règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE de refuser cette demande ne serait pas un préjudice sérieux étant donné que le terrain est suffisamment grand pour permettre la construction d'une maison tout en respectant les normes actuelles du Règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'est pas considérée mineure;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme ne recommande pas au conseil municipal d'accepter la construction d'une maison dont la façade avant aurait un angle d'environ 51 degrés par rapport à la ligne de la rue et par le fait même de refuser une dérogation mineure à article 8.3 (Normes d'implantation) du Règlement de zonage numéro 642 qui demande que la façade avant du bâtiment soit parallèle à la ligne de rue ou posséder un angle maximal de 15 degrés avec la ligne de rue.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner refuse d'accepter la construction d'une maison dont la façade avant aurait



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

un angle d'environ 51 degrés par rapport à la ligne de la rue et par le fait même refuse une dérogation mineure à article 8.3 (Normes d'implantation) du Règlement de zonage numéro 642 qui demande que la façade avant du bâtiment soit parallèle à la ligne de rue ou posséder un angle maximal de 15 degrés avec la ligne de rue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-04-341

8.1.6

NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ RESSOURCES HUMAINES :

CONSIDÉRANT QUE le comité ressources humaines est actuellement composé de la conseillère Mme Hélène Bédard et de M. le maire;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Mme Sylvie Boucher souhaite faire partie du comité ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise la nomination de Mme Sylvie Boucher au comité ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-04-342

8.1.7

RÉPARATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SUR LA ROUTE 112 :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à une réparation du réseau d'égout sur la route 112;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'entreprise Excavation M. Toulouse inc. à effectuer les travaux de réparation du réseau d'égout sur la route 112 au montant estimé de 38 280.00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-04-343

8.1.8

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE CONTRIBUTION NON REMBOURSABLE M-30 :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a été sélectionnée pour recevoir une contribution financière non remboursable du programme de développement économique du Québec / le Fonds canadien de revitalisation des communautés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise le directeur général Jonathan Piché à signer tout document officiel, incluant l'entente de contribution non remboursable M-30 en lien avec ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.1

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 686 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER :

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Sylvie Boucher qu'à la séance ordinaire du 2 mai 2022, le conseil municipal adoptera le Règlement



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

numéro 686 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité d'Ascot Corner.

Ce règlement a pour objet d'établir les règles d'éthique et de déontologie que les employés de la Municipalité d'Ascot Corner doivent suivre.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général et greffier-trésorier procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

12.

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 14)

- M. : Jacques Gourde : Demande de revenir à la charge avec la MRC pour obtenir des montants pour la gestion du patrimoine.
Quel est le montant de la subvention pour les jeux d'eau ?
Demande d'intervenir sur les lumières du parc Goddard par rapport à la réserve du ciel étoilé.
Future signalisation sur le chemin Galipeau près des boîtes postales, ça va chialer à cause des camionneurs.
- Mme Maryse Labonté : le passage piétonnier pour se rendre à la caisse est très dangereux.

FIN DE LA 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 h 31.

13.

2022-04-344

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **QUE** la séance ordinaire soit levée à **20 h 31**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Prochaine séance ordinaire : le lundi 2 mai 2022 à 19 h 30.

JONATHAN PICHÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL
GREFFIER-TRÉSORIER

ÉRIC MAGEAU
MAIRE